

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



**EXERCICES CLOS LES  
30 JUIN 2016 ET 2015**

## **CORPORATION AURIFÈRE MONARQUES**

**1, PLACE VILLE-MARIE, BUREAU 2901  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 0E9  
TÉL.: 1-888-994-4465  
FAX.: 514-866-2115**

**TSX-V : MQR  
WWW.MONARQUESGOLD.COM**



Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

### **États financiers consolidés**

Rapport de la direction .....	1
Rapport des auditeurs indépendants .....	2
États consolidés de la situation financière .....	4
États consolidés du résultat net et des autres éléments du résultat global .....	5
États consolidés des variations des capitaux propres .....	6
États consolidés des flux de trésorerie .....	8
Notes afférentes aux états financiers consolidés .....	9

# CORPORATION AURIFÈRE MONARQUES

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION SUR LA DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés par la direction et sont en conformité avec les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. La direction est responsable de la préparation, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés audités et des autres informations financières présentées dans ce rapport annuel. Les autres informations figurant dans ces états financiers consolidés audités sont fondées sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de s'assurer que les états financiers consolidés audités soient présentés fidèlement, à tous égards importants.

Des systèmes de contrôle administratifs, comptables et de divulgation interne ont été élaborés et sont maintenus par la direction afin de fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que l'information financière est exacte et fiable.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés audités. Le conseil s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit. Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et est principalement composé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit se réunit périodiquement avec la direction et les auditeurs indépendants afin de passer en revue les différents aspects de la comptabilité, de l'audit et du contrôle interne. Ces états financiers consolidés audités ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité d'audit.

Les états financiers consolidés audités pour les exercices clos le 30 juin 2016 et le 30 juin 2015 ont été audités par les auditeurs indépendants du cabinet KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au comité d'audit.

### CONTRÔLE INTERNE ET DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne relatif à la divulgation de l'information financière. Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière ainsi que de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux normes IFRS.

Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés pour donner une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont comptabilisées et enregistrées afin de permettre la préparation d'états financiers consolidés conformément aux IFRS, et que toutes les transactions sont effectuées suivant l'autorisation de la direction et/ou des administrateurs de la Société; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection rapide d'acquisition non autorisée, de l'utilisation ou la cession d'actifs de la Société qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés.

Cependant, en raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter des inexactitudes.

*/s/ Jean-Marc Lacoste*

Jean-Marc Lacoste, Président et chef de la direction

*/s/ Alain Lévesque*

Alain Lévesque, Chef de la direction financière



**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
Tour KPMG, Bureau 1500  
600, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec) H3A 0A3  
Canada

Téléphone (514) 840-2100  
Télécopieur (514) 840-2187  
Internet [www.kpmg.ca](http://www.kpmg.ca)

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Corporation Aurifère Monarques

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Corporation Aurifère Monarques, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 30 juin 2016 et au 30 juin 2015, les états consolidés du résultat net et des autres éléments du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.  
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.



Page 2

*Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Corporation Aurifère Monarques au 30 juin 2016 et au 30 juin 2015, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*Observations*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 afférente aux états financiers consolidés, qui indique que Corporation Aurifère Monarques est toujours en phase d'exploration, donc qu'elle n'a pas de revenus provenant de son exploitation. Par conséquent, Corporation Aurifère Monarques dépend de sa capacité à obtenir du financement afin de s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal de ses activités. Cette situation, conjuguée aux autres questions exposées dans la note 2 afférente aux états financiers consolidés, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de Corporation Aurifère Monarques à poursuivre son exploitation.

*KPMG A. R. L. / S. E. N. C. R. L.\**

Le 24 octobre 2016

Montréal, Canada

\*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A115894

# ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

30 JUIN 2016 ET 2015

	NOTE	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015
		\$	\$
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 E) G)	4 706 477	1 378 648
Taxes de vente à recevoir		43 826	136 936
Titres négociables	8	-	14 500
Droits miniers et crédits d'impôt à recevoir		7 500	70 147
Frais payés d'avance		20 750	38 678
		<b>4 778 553</b>	<b>1 638 909</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Dépôts aux fournisseurs pour les actifs de prospection et d'évaluation		-	20 000
Actifs en construction	9	13 545	-
Dépôt en fidéicommiss	5	312 117	208 078
Propriétés minières	6	3 021 429	3 022 255
Actifs de prospection et d'évaluation	7	3 115 463	2 304 556
		<b>6 462 554</b>	<b>5 554 889</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>11 241 107</b>	<b>7 193 798</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Créditeurs et charges à payer		213 532	404 968
Passif lié aux actions accréditives	10 iii) iv)	15 285	121 685
		<b>228 817</b>	<b>526 653</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Subvention différée	9	643 740	-
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés	18	500 341	190 771
Obligations liées à la mise hors service d'actifs	14	416 155	416 155
		<b>1 560 236</b>	<b>606 926</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>1 789 053</b>	<b>1 133 579</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social et bons de souscription	10	24 825 829	20 274 089
Surplus d'apport		738 379	698 643
Cumul des autres éléments du résultat global		-	11 500
Déficit		(16 112 154)	(14 924 013)
		<b>9 452 054</b>	<b>6 060 219</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>11 241 107</b>	<b>7 193 798</b>

Entité présentant l'information financière et la nature des opérations (note 1); Continuité d'exploitation (note 2); Éventualités (note 12); Engagements (note 13); Événements postérieurs à la date de clôture (note 22).

Les notes des pages 9 à 41 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

'Jean-Marc Lacoste', Directeur

'Michel Baril', Directeur

# ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

	NOTE	2016	2015
		\$	\$
<b>Charges :</b>			
Rémunération	17	285 497	450 737
Paielements fondés sur des actions		51 514	87 477
Loyer, frais de bureau et autres charges		55 278	42 507
Inscription, droits d'inscription et informations aux actionnaires		43 625	52 751
Promotion et publicité		49 581	40 376
Représentation, missions et expositions		39 420	26 658
Honoraires de consultants		98 886	61 222
Honoraires professionnels		118 407	108 817
<b>Total des charges</b>		<b>742 208</b>	<b>870 545</b>
<b>(Produits nets) charges financières nettes :</b>			
Produits financiers		(9 123)	(16 287)
Charges financières		3 978	3 956
		<b>(5 145)</b>	<b>(12 331)</b>
<b>Perte d'opération</b>		<b>737 063</b>	<b>858 214</b>
<b>Autres :</b>			
Autres produits liés aux actions accréditives	10 <sup>iii) iv)</sup>	(166 400)	(222 701)
Autres revenus		(8 813)	(14 511)
Variation de la juste valeur des titres négociables disponibles à la vente		(8 515)	(42 687)
Dépréciation d'actifs de prospection et d'évaluation	7	2 449	-
Dépréciation de propriétés minières	6	3 453	-
		<b>(177 826)</b>	<b>(279 899)</b>
<b>Perte avant impôts</b>		<b>559 237</b>	<b>578 315</b>
Impôts sur les résultats	18	(20 199)	(7 500)
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés	18	309 570	190 771
		<b>289 371</b>	<b>183 271</b>
<b>Perte de l'exercice</b>		<b>848 608</b>	<b>761 586</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
Les éléments qui sont ou peuvent être reclassés ultérieurement en bénéfice ou perte :			
Titres négociables disponibles à la vente - Variation de juste valeur		11 500	81 187
Titres négociables disponibles à la vente - Reclassés à l'état du résultat net		-	(42 687)
<b>Résultat net et des autres éléments du résultat global</b>		<b>860 108</b>	<b>800 086</b>
Perte diluée par action de base et diluée		<b>0,010</b>	<b>0,011</b>
Nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation		<b>89 825 258</b>	<b>73 308 473</b>

Les notes des pages 9 à 41 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

	CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	DÉFICIT	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU 30 JUIN 2015</b>	<b>20 274 089</b>	<b>698 643</b>	<b>11 500</b>	<b>(14 924 013)</b>	<b>6 060 219</b>
<u>FINANCEMENT PAR ACTIONS</u>					
Émission d'actions	3 365 001	-	-	-	3 365 001
Actions accréditives	220 000	-	-	-	220 000
Prime sur actions accréditives	(60 000)	-	-	-	(60 000)
Exercice de bons de souscription	990 951	-	-	-	990 951
Frais d'émission d'actions	-	-	-	(337 523)	(337 523)
<u>OPTIONS</u>					
Émises aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants ou représentants R.I. (note 11)	-	51 514	-	-	51 514
Octroyées aux courtiers (note 10)	2 010	-	-	(2 010)	-
Exercice d'options	33 778	(11 778)	-	-	22 000
	<b>24 825 829</b>	<b>738 379</b>	<b>11 500</b>	<b>(15 263 546)</b>	<b>10 312 162</b>
<u>PERTE NETTE DE L'EXERCICE</u>	-	-	-	(848 608)	(848 608)
<u>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</u>					
Changement de juste valeur des placements disponibles à la vente	-	-	(11 500)	-	(11 500)
<b>SOLDE AU 30 JUIN 2016</b>	<b>24 825 829</b>	<b>738 379</b>	<b>-</b>	<b>(16 112 154)</b>	<b>9 452 054</b>

Les notes des pages 9 à 41 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.



## ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

	CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	DÉFICIT	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU 30 JUIN 2014</b>	<b>17 825 872</b>	<b>611 166</b>	<b>50 000</b>	<b>(13 631 815)</b>	<b>4 855 223</b>
<u>FINANCEMENT PAR ACTIONS</u>					
Émission d'actions	1 018 560	-	-	-	<b>1 018 560</b>
Actions accréditives	1 684 600	-	-	-	<b>1 684 600</b>
Prime sur actions accréditives	(315 863)	-	-	-	<b>(315 863)</b>
Frais d'émission d'actions	-	-	-	(469 692)	<b>(469 692)</b>
<u>OPTIONS</u>					
Émises aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants ou représentants R.I. (note 11)	-	87 477	-	-	<b>87 477</b>
Octroyées aux courtiers (note 10)	60 920	-	-	(60 920)	-
	<b>20 274 089</b>	<b>698 643</b>	<b>50 000</b>	<b>(14 162 427)</b>	<b>6 860 305</b>
<u>PERTE NETTE DE L'EXERCICE</u>	-	-	-	(761 586)	<b>(761 586)</b>
<u>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</u>					
Changement de juste valeur des placements disponibles à la vente	-	-	(38 500)	-	<b>(38 500)</b>
<b>SOLDE AU 30 JUIN 2015</b>	<b>20 274 089</b>	<b>698 643</b>	<b>11 500</b>	<b>(14 924 013)</b>	<b>6 060 219</b>

Les notes des pages 9 à 41 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

	2016	2015
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Perte nette de l'exercice	(848 608)	(761 586)
Ajustements pour :		
Paiements fondés sur des actions	51 514	87 477
Autres produits liés aux actions accréditives	(166 400)	(222 701)
Variation de la juste valeur des titres négociables disponibles à la vente	(8 515)	(42 687)
Dépréciation de propriétés minières	3 453	-
Dépréciation d'actifs de prospection et d'évaluation	2 449	-
Recouvrement d'impôts différés sur les résultats	(20 199)	(7 500)
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés	309 570	190 771
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	197 491	(194 909)
	<b>(479 245)</b>	<b>(951 135)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Actions payées en trésorerie	3 365 001	1 018 560
Actions accréditives	220 000	1 684 600
Exercice des bons de souscription	990 951	-
Exercice d'options	22 000	-
Frais d'émission d'actions	(342 469)	(482 400)
Produits reçus d'une subvention reportée	684 375	-
	<b>4 939 858</b>	<b>2 220 760</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisition de propriétés minières	(2 627)	(15 943)
Acquisition d'actifs en construction	(54 180)	-
Disposition de titres négociables	11 515	64 687
Augmentation du dépôt en fidéicommiss	(104 039)	(102 900)
Augmentation des actifs de prospection et d'évaluation	(983 453)	(1 082 523)
	<b>(1 132 784)</b>	<b>(1 136 679)</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>3 327 829</b>	<b>132 946</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 378 648	1 245 702
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>4 706 477</b>	<b>1 378 648</b>

Éléments sans effet sur les flux de trésorerie (note 16)

Les notes des pages 9 à 41 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

## 1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE ET LA NATURE DES OPÉRATIONS

Corporation Aurifère Monarques (la « Société »), constituée le 16 février 2011 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, se spécialise dans l'acquisition et dans l'exploration de propriétés minières. Ses actions transigent à la Bourse de croissance TSX sous le symbole MQR. Ses activités se situent au Canada.

Le 14 janvier 2015, la Société a changé de nom, passant de Ressources Monarques inc. à Corporation Aurifère Monarques.

L'adresse du siège social de la Société est le 1, Place Ville-Marie, Bureau 2901, Montréal (Québec), Canada, H3B 0E9 et le site internet est [www.monarquesgold.com](http://www.monarquesgold.com).

La Société n'a pas encore déterminé si ces propriétés contiennent des réserves de minerai économiquement récupérables. Bien que, au stade actuel des travaux de prospection, la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie afin de s'assurer que les titres de propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, ces mesures ne garantissent pas les titres de propriété à la Société. Les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect de dispositions réglementaires.

La recouvrabilité des montants indiqués au titre des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. En date des états financiers consolidés, la valeur comptable des propriétés minières représente, selon la direction, la meilleure estimation de leur valeur recouvrable nette. Cette valeur pourrait toutefois être réduite dans le futur.

## 2. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La direction estime que le fonds de roulement dont disposait la Société à la fin de l'exercice, combiné au financement par actions accréditives pour un montant de 2 082 500 \$ conclu en juillet 2016 (voir note 22, *Événements postérieurs à la date de clôture*), fournira à la Société un financement adéquat afin de couvrir son budget de l'exercice 2016-2017 relativement aux frais administratifs, de respecter ses obligations à court terme et d'équilibrer son budget d'exploration prévu pour les années civiles 2016 et 2017. Toutefois, comme la Société ne génère pas de produits, la Société devra obtenir périodiquement de nouveaux fonds pour poursuivre ses activités et s'acquitter de ses obligations relatives à l'acquisition de l'usine Beacon (voir note 22, *Événements postérieurs à la date de clôture*) ainsi qu'à la conception et construction de la ligne électrique de la propriété Cronoir (voir note 9). Malgré la capacité de la Société à obtenir des fonds par le passé, rien ne garantit qu'elle sera en mesure d'obtenir du financement à l'avenir.

### 2. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION (SUITE)

Au 30 juin 2016, chacun des passifs financiers de la Société avait une échéance contractuelle inférieure à un an, et la Société disposait de suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses passifs financiers courants. À cette même date, la Société avait 4 006 691 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie non réservés à l'exploration ou à la conception et à la construction de la ligne électrique de la propriété Cronoir (729 667 \$ au 30 juin 2015). Le fonds de roulement total (à l'exclusion des fonds réservés à l'exploration, à la conception et à la construction de la ligne électrique de la propriété Cronoir ainsi que du paiement à court terme pour les obligations liées à la mise hors service d'actifs) s'établissant à 3 745 912 \$ est destiné au règlement des passifs financiers et des passifs financiers futurs de la Société découlant des engagements de cette dernière, surtout au titre de l'acquisition de l'usine Beacon et de l'aménagement de la propriété Cronoir. Au 30 juin 2016, la Société avait des fonds réservés à l'exploration qui se chiffraient à 56 046 \$ (648 981 \$ au 30 juin 2015) ainsi que des fonds réservés à la conception et à la construction de la ligne électrique de la propriété Cronoir, dont le montant atteignait 643 740 \$.

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») ainsi que sur l'hypothèse de la continuité. L'application des normes IFRS dans l'hypothèse de la continuité peut être inappropriée parce que la condition ci-dessus indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Ces états financiers consolidés ne comprennent pas les ajustements qui devraient être apportés à la valeur comptable des actifs et passifs si l'hypothèse de la continuité s'avère non fondée.

### 3. PRINCIPES DE PRÉSENTATION

#### A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS.

Les méthodes comptables appliquées dans les présents états financiers consolidés sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Le 24 octobre 2016, le Conseil d'administration a approuvé ces états financiers consolidés.

#### B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, à l'exception des actifs disponibles à la vente, lesquels sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, ce qui signifie que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

#### C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

### 3. PRINCIPES DE PRÉSENTATION (SUITE)

#### D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

La préparation des états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'année au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les années futures touchées par ces révisions.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont fournies à la note 4 C) - Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation.

Des informations concernant les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournies dans les notes ci-après :

- Note 4 - évaluation des crédits d'impôt remboursables relatifs à des ressources et crédits de droits miniers;
- Notes 4, 6 et 7 - recouvrabilité des propriétés minières et capitalisation des actifs de prospection et d'évaluation;
- Notes 4 et 18 - recouvrabilité des actifs d'impôts différés.

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les années présentées dans les présents états financiers consolidés, sauf indication contraire.

#### A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

##### Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a les droits existants qui lui donnent la capacité actuelle de diriger les activités qui affectent significativement les performances des entités. La Société réévalue le contrôle sur une base continue. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la fin du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles cadrent avec celles adoptées par la Société.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et les comptes de sa filiale, Ressources X-Ore inc. (« X-Ore »).

## 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION (SUITE)

#### *Transactions éliminées au moment de la consolidation*

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

### B) INSTRUMENTS FINANCIERS

#### *i) Actifs financiers non dérivés*

##### *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus tous les coûts directement attribuables à la transaction. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Les prêts et créances comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie et les autres débiteurs et dépôts.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les investissements temporaires dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois ou lorsqu'ils peuvent être encaissés en tout temps.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent le produit des financements d'actions accréditives non encore dépensés. Selon les restrictions imposées sur ce type de financement, la Société s'est engagée à dépenser ces fonds pour la prospection.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent le produit de la subvention non encore dépensée. Selon les restrictions imposées sur ce type de financement, la Société s'est engagée à dépenser ces fonds pour la construction de la ligne électrique.

Aux fins des états consolidés des flux de trésorerie, les produits des financements d'actions accréditives utilisés pour les actifs de prospection et d'évaluation ainsi que la subvention utilisée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont inclus dans les activités d'investissement.

#### *ii) Titres négociables*

Les titres négociables sont présentés comme des actifs financiers disponibles à la vente. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur plus tout coût directement attribuable à la transaction. Postérieurement à la comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur, et toute variation de juste valeur, autre qu'une dépréciation, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les capitaux propres sous le cumul des autres éléments du résultat global.

## 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### B) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

#### ii) Titres négociables (suite)

Lorsqu'un titre négociable est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulé(e) dans les autres éléments du résultat global est transféré(e) dans les résultats. Les placements dans des sociétés cotées sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le prix de clôture du marché à la date des états consolidés de la situation financière. Les gains et les pertes non réalisé(e)s sont comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global.

Pour un titre négociable dans un titre de capitaux propres, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur en dessous du coût est une preuve objective de dépréciation. Les pertes de valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées en reclassant les pertes accumulées dans le cumul des autres éléments du résultat global aux résultats. La perte cumulée qui est reclassée du cumul des autres éléments du résultat global est la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur comptabilisée antérieurement aux résultats. Toute reprise ultérieure de la juste valeur d'un titre de capitaux propres disponibles à la vente est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

#### iii) Passifs financiers non dérivés

La Société a classé les créiteurs et charges à payer comme des passifs financiers, lesquels sont initialement comptabilisés à la juste valeur, plus tous les coûts directement attribuables à la transaction. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont mesurés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### iv) Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Dans l'établissement de la juste valeur, la Société utilise la hiérarchie de la juste valeur selon les trois niveaux tels qu'ils sont définis ci-dessous :

- Niveau 1 - données définies comme étant observables, tels que les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs.
- Niveau 2 - données définies comme étant autres que les prix cotés visés au Niveau 1 et qui sont directement ou indirectement observables.
- Niveau 3 - données définies comme étant non observables et basées sur peu ou pas de données existantes sur le marché, exigeant ainsi que la Société développe ses propres hypothèses.

### C) PROPRIÉTÉS MINIÈRES ET ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des claims de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces claims.

## 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### C) PROPRIÉTÉS MINIÈRES ET ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (SUITE)

Tous les coûts préalables à la prospection, c'est-à-dire les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation dans une zone d'intérêt, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les dépenses de prospection et d'évaluation sont inscrites à l'actif pour chaque bloc de claims ou zone d'intérêt identifiable jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée.

Les coûts engagés comprennent les frais généraux administratifs et techniques appropriés ainsi que les frais de financement reliés aux activités d'exploration. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique, diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse d'inscrire à l'actif les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

### D) DÉPRÉCIATION

#### i) Actifs financiers

Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés par le biais de la désactualisation. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans le bénéfice (la perte).

#### ii) Actifs non financiers

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits de prospection ont expiré ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense de prospection future importante n'est prévue;



## 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### D) DÉPRÉCIATION (SUITE)

#### ii) Actifs non financiers (suite)

- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte, et les activités de prospection et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- Le recouvrement de la valeur des actifs de prospection et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable.

Si une telle circonstance existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation correspond aux propriétés minières.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte). Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties entre les actifs de l'UGT au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

### E) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée en charges financières.

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### F) SUBVENTION DIFFÉRÉE

Les paiements en trésorerie reçus aux termes d'accords contractuels sont comptabilisés en tant que subvention différée jusqu'à ce que toutes les conditions de comptabilisation de la subvention énoncées aux présentes aient été respectées.

La subvention est évaluée à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Elle est comptabilisée lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Société et lorsque certains critères précis ont été remplis. Une subvention gouvernementale est comptabilisée en tant que subvention portée en réduction des charges sous-jacentes en fonction de l'avancement des travaux.

#### G) PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts sur les fonds investis. Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés dans le résultat net, selon la méthode de l'intérêt effectif.

Les intérêts reçus sont classés dans les activités d'exploitation dans les états consolidés des flux de trésorerie dans la perte nette de l'exercice.

#### H) CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION

##### *Actions ordinaires*

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options d'achat d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

##### *Actions accréditives*

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs pour lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses de prospection peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la Société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditives. La Société finance une portion de ses programmes de prospection par l'émission d'actions accréditives.

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accréditives. La Société estime la juste valeur du passif lié aux actions accréditives selon la méthode résiduelle, déduisant le prix du marché d'une action ordinaire au prix d'une action accréditive à la date d'annonce du financement.

Une société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ».

Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode générale, que la Société prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, alors la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. À ce moment, l'obligation est réduite, avec pour contrepartie un produit enregistré.

## 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### H) CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

#### *Actions accréditives (suite)*

Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode rétrospective, la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. À ce moment, l'obligation est réduite à zéro, avec pour contrepartie un produit enregistré.

#### *Bons de souscription*

Les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de l'entité elle-même et qui seront réglés par la Société uniquement en échangeant un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres contre un montant déterminé de trésorerie. Dans le cas contraire, ils sont classés dans les passifs.

### I) TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel, des membres du conseil d'administration, des consultants et des courtiers est comptabilisée comme charge, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie et ce, au cours de la période où les participants acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies, de sorte que le montant comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits. Pour les droits à des paiements fondés sur des actions assortis de conditions accessoires à l'acquisition des droits, la juste valeur à la date d'attribution du paiement fondé sur des actions est évaluée afin de refléter ces conditions, et les écarts entre les résultats attendus et les résultats réels ne donnent lieu à aucun ajustement.

Les accords de paiement fondé sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres. La Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui en est la contrepartie directe, à la juste valeur des biens ou des services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur sera établie indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

### J) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### J) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte déductible d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement aux années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice (la perte) comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont reconnus en tant que produit ou charge en résultat net sauf lorsqu'ils découlent de regroupements d'entreprises ou de transactions reconnues dans les capitaux propres.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt censés être appliqués aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôts différés peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôts exigibles et de réaliser les actifs d'impôt sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôts différés est comptabilisé au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

#### K) CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX DROITS MINIERS ET CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX RESSOURCES

La Société est admissible à un crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers en vertu de la *Loi sur l'impôt minier* du Québec. Ce crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers est égal à 16 % et applicable sur 50 % des dépenses éligibles. Le traitement comptable du crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers dépend de l'intention de la direction d'entrer en production dans le futur ou de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés démontrées. Cette évaluation est faite pour chaque propriété minière.

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### K) CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX DROITS MINIERS ET CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX RESSOURCES (SUITE)

Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est enregistré comme un recouvrement d'impôts en vertu de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ce qui génère un passif d'impôt différé et des charges d'impôts différés, car les actifs de prospection et d'évaluation n'ont plus de base fiscale à la suite de la réclamation du crédit d'impôt remboursable par la Société.

Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucun droit minier ne sera versé dans le futur et, en conséquence, le crédit de droits miniers est comptabilisé comme une aide gouvernementale en vertu de la norme IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et divulgation de l'aide publique*, qui est comptabilisée à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation.

Présentement, la direction a l'intention d'entrer en production dans le futur. Les crédits de droits miniers sont donc comptabilisés comme un recouvrement d'impôts.

La Société est également admissible à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour les entreprises minières concernant les dépenses admissibles engagées. Le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources représente jusqu'à 31 % de ces dépenses et est comptabilisé comme une aide gouvernementale à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation. Étant donné que les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation ont été financées par actions accréditives, la Société n'est pas présentement admissible à ces crédits d'impôt puisqu'ils ont été transférés aux investisseurs.

Les crédits liés aux ressources et les crédits liés aux droits miniers sont comptabilisés à l'encontre des dépenses de prospection et d'évaluation à la juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que la Société se conformera aux conditions associées au crédit. Les crédits seront comptabilisés aux résultats sur une base systématique, sur la durée de vie utile des actifs correspondants.

#### L) RÉSULTAT PAR ACTION

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, après ajustement pour tenir compte des actions autodétenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions autodétenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles, lesquelles englobent les bons de souscription et les options d'achat d'actions.

#### M) CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple ou comme des contrats de location-financement dépendamment de la réalité de la transaction plutôt que de la forme du contrat. Un contrat de location n'ayant pas l'effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents de la propriété d'un actif est classé comme un contrat de location simple.

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### M) CONTRATS DE LOCATION (SUITE)

Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple et, de ce fait, les actifs en location ne sont pas reconnus dans les états consolidés de la situation financière de la Société.

Les paiements effectués dans le cadre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

#### N) NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS PUBLIÉS MAIS PAS ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR

Les nouvelles normes et interprétations qui suivent ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation de ces états financiers :

##### **Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2)**

Le 20 juin 2016, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié des modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. À des fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances *a posteriori*.

Les modifications fournissent des exigences relatives aux informations suivantes :

- les effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie;
- la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source;
- la modification des modalités et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

La Société envisage d'adopter les modifications de l'IFRS 2 dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

##### **IFRS 9, Instruments financiers**

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9, dite IFRS 9 (2014).

La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 vise les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. L'adoption anticipée est permise. Le retraitement des périodes antérieures n'est pas exigé et il est permis uniquement si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances *a posteriori*.

## 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### N) NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS PUBLIÉS MAIS PAS ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR (SUITE)

#### **IFRS 9, Instruments financiers (suite)**

L'IFRS 9 (2014) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers.

Elle modifie également le modèle de dépréciation en introduisant un nouveau modèle fondé sur les « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation.

L'IFRS 9 (2014) comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'harmoniser la comptabilité de couverture à la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture. Toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques, conformément aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

Des dispositions transitoires particulières ont été établies aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

#### **IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Son application anticipée est permise. L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients* et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment il l'est.

De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements qui pourraient avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### N) NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS PUBLIÉS MAIS PAS ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR (SUITE)

##### **IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (suite)**

La Société envisage d'adopter l'IFRS 15 dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

##### **IFRS 16, *Contrats de location***

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*.

Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'adoption anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adopté avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*.

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 16 dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

### 5. DÉPÔT EN FIDÉICOMMIS

La provision de la Société se compose principalement d'obligations liées à la mise hors service d'actifs à l'égard des coûts associés aux activités de remise en état et de fermeture de la mine sur la propriété Croinor à la suite de l'acquisition de X-Ore. En réponse au plan de restauration soumis en 2014 par la Société au ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (le « MRNF ») de la province de Québec, ce dernier a informé la Société le 23 janvier 2015 que le montant total de la garantie financière pour la restauration du site minier s'éleverait à 416 155 \$. Au 30 juin 2016, la Société avait investi, au total, 312 117 \$ (208 078 \$ au 30 juin 2015) dans des dépôts à terme conformément aux exigences actuelles de garantie financière fixées par le MRNF pour les coûts futurs de restauration du site minier Croinor. Ces dépôts à terme portent intérêt à des taux allant de 1,20 % à 1,55 % et viennent à échéance entre le 20 février 2017 et le 7 septembre 2018. Le solde de 104 038 \$ devra être déposé dans un compte en fiducie le 23 janvier 2017.



## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

### 6. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

PROPRIÉTÉS <sup>1)</sup>	LOCALISATION	REDEVANCES	30 JUIN	ACQUISITION	DÉPRÉCIATION	30 JUIN
			2015			2016
			\$	\$	\$	\$
Belcourt Gold	SNRC 32C06	1,5 %	3 453	-	(3 453)	-
Croinor Gold	SNRC 32C02, 32C03	1,5 %	2 822 488	-	-	2 822 488
Regcourt Gold	SNRC 32C03	2,5 %	105 911	2 627	-	108 538
Simkar Gold	SNRC 32C04	1,5 %	90 403	-	-	90 403
			<b>3 022 255</b>	<b>2 627</b>	<b>(3 453)</b>	<b>3 021 429</b>

PROPRIÉTÉS <sup>1)</sup>	LOCALISATION	REDEVANCES <sup>2)</sup>	30 JUIN	ACQUISITION	OBLIGATION LIÉE À LA MISE HORS SERVICE	30 JUIN
			2014			2015
			\$	\$	\$	\$
Belcourt Gold	SNRC 32C06	1,5 %	3 453	-	-	3 453
Croinor Gold	SNRC 32C02, 32C03	1,5 %	2 498 252	13 259	310 977	2 822 488
Regcourt Gold	SNRC 32C03	2,5 %	103 227	2 684	-	105 911
Simkar Gold	SNRC 32C04	1,5 %	90 403	-	-	90 403
			<b>2 695 335</b>	<b>15 943</b>	<b>310 977</b>	<b>3 022 255</b>

<sup>1)</sup> Les propriétés minières sont toutes situées dans la province de Québec, Canada.

<sup>2)</sup> Les claims miniers compris dans les propriétés ont été acquis avec différents accords ou par désignation sur carte et, par conséquent, les redevances applicables, le cas échéant, sont couvertes par des accords spécifiques (voir note 13).

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

### 7. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Les actifs de prospection et d'évaluation se présentent comme suit :

	30 JUIN 2015	FRAIS D'EXPLORATION	CRÉDITS RELATIFS AUX RESSOURCES	DÉPRÉCIATION	30 JUIN 2016
	\$	\$	\$	\$	\$
Belcourt Gold	2 449	-	-	(2 449)	-
Croinor Gold	1 222 262	763 359	4 620	-	1 990 241
Regcourt Gold	41 512	-	-	-	41 512
Simkar Gold	1 038 333	49 576	(4 199)	-	1 083 710
	<b>2 304 556</b>	<b>812 935</b>	<b>421</b>	<b>(2 449)</b>	<b>3 115 463</b>

	30 JUIN 2014	FRAIS D'EXPLORATION	CRÉDITS RELATIFS AUX RESSOURCES	DÉPRÉCIATION	30 JUIN 2015
	\$	\$	\$	\$	\$
Belcourt Gold	2 449	-	-	-	2 449
Croinor Gold	12 071	1 272 837	(62 646)	-	1 222 262
Regcourt Gold	34 885	6 627	-	-	41 512
Simkar Gold	1 015 027	23 306	-	-	1 038 333
	<b>1 064 432</b>	<b>1 302 770</b>	<b>(62 646)</b>	<b>-</b>	<b>2 304 556</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

### 7. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (SUITE)

Les actifs de prospection et d'évaluation par nature se présentent comme suit :

	EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016	EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015
	\$	\$
Frais de prospection et d'évaluation :		
Salaires, supervision et consultants	149 303	261 651
Géologie et géophysique	306 619	409 623
Test, échantillonnage et prospection	45 744	32 302
Forage, location d'équipement et autres matériaux	295 012	564 945
Hébergement, repas et déplacements	16 257	34 249
<b>Augmentation des frais de prospection et d'évaluation</b>	<b>812 935</b>	<b>1 302 770</b>
Crédit d'impôt relatif aux ressources	421	(62 646)
Dépréciation	(2 449)	-
Solde au début de l'exercice	2 304 556	1 064 432
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>3 115 463</b>	<b>2 304 556</b>

### 8. TITRES NÉGOCIABLES

Le 23 septembre 2013, la Société a acquis une participation indivise de 50 % dans la propriété minière Simkar, détenue par Eoro Resources Ltd. (« Eoro »), conformément à un accord d'achat d'actifs sous conditions (l'« Accord ») conclu entre la Société et Eoro.

Conformément aux conditions de l'Accord et en tenant compte de l'acquisition, la Société a clôturé un placement privé de 120 000 \$ dans le capital-actions d'Eoro, à un prix de 0,015 \$ par action ordinaire, pour un total de 8 000 000 d'actions ordinaires d'Eoro.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> octobre 2014, Eoro a procédé à une consolidation de ses actions à raison de dix anciennes actions pour une nouvelle action. Au cours de la période close le 31 décembre 2015, la Société a vendu 100 000 actions (400 000 actions en 2014) pour un produit brut de 11 515 \$ (31 000 \$ en 2014). À la suite de cette transaction, la Société ne détient plus d'action d'Eoro au 30 juin 2016.

### 9. SUBVENTION DIFFÉRÉE

La Société a conclu avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (le « MERN ») une convention aux termes de laquelle ce dernier finance une partie du coût en fonction de charges engagées par la Société.

En janvier 2016, le MERN a accordé à la Société une subvention de 2 737 500 \$. Ce montant correspond à 75 % du budget total de conception et de construction de la ligne électrique de la propriété Croinor pour les 36 prochains mois.

La Société s'est engagée à réduire ses émissions futures de gaz à effet de serre de 8 626,8 tonnes d'équivalent en CO<sub>2</sub> par année par rapport au projet de référence présenté au MERN, qui prévoyait l'utilisation de diesel, sur une période de sept ans définie aux présentes comme étant la durée de l'engagement de ce dernier. Si cet objectif n'était pas atteint, le montant de la subvention serait calculé au prorata des résultats obtenus.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

### 9. SUBVENTION DIFFÉRÉE (SUITE)

La subvention est payable en quatre versements égaux de 684 375 \$. La première tranche de cette subvention a été versée en mai 2016 après que les premiers bons de commande aient été reçus. La deuxième tranche sera payable après qu'un minimum de 50 % du projet aura été réalisé, alors que le troisième versement sera payable après que le rapport de démarrage aura été approuvé. Enfin, le dernier versement sera payable à l'approbation du rapport de projet.

Au 30 juin 2016, la Société avait engagé des dépenses en immobilisations totalisant 54 180 \$. En conséquence, elle a réduit de 40 635 \$ le montant des produits différés, ce qui correspond à 75 % des coûts engagés jusqu'à cette date. Le solde net de 13 545 \$ a été inscrit aux états consolidés de la situation financière au titre des actifs en construction. Quant à eux, les produits différés s'établissaient à 643 740 \$ au 30 juin 2016 (néant en 2015).

Si le coût total du projet est inférieur aux sommes prévues, le montant de la subvention sera ajusté.

### 10. CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION

Autorisé :

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale

Les mouvements dans le capital social et dans les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit :

	QUANTITÉ DE BONS DE SOUSCRIPTION	QUANTITÉ D' ACTIONS	MONTANT \$
Solde au 30 juin 2014 <sup>i)</sup>	16 290 786	64 585 204	17 825 872
Payé en espèces <sup>ii)</sup>	8 372 456	8 757 811	1 034 921
Actions accréditatives <sup>iii)</sup>	5 992 482	10 528 750	1 413 296
<b>Solde au 30 juin 2015 <sup>i)</sup></b>	<b>30 655 724</b>	<b>83 871 765</b>	<b>20 274 089</b>
Payé en espèces <sup>ii)</sup>	13 921 311	21 705 360	3 367 011
Actions accréditatives <sup>iv)</sup>	-	2 000 000	160 000
Exercice de bons de souscription et de bons de souscription octroyés aux courtiers	(6 528 049)	6 528 049	990 951
Exercice d'options	-	175 000	33 778
Expiré	(12 608 971)	-	-
<b>Solde au 30 juin 2016 <sup>i)</sup></b>	<b>25 440 015</b>	<b>114 280 174</b>	<b>24 825 829</b>

- <sup>i)</sup> Aucune action n'est entiercée au 30 juin 2016 (64 102 au 30 juin 2015) en relation avec l'acquisition de propriétés minières. Les actions ordinaires étaient entiercées pour une période de trois ans à compter de la date de clôture, qui était le 12 juin 2013, conformément aux modalités d'une convention d'entiercement conclue entre le vendeur et l'agent d'entiercement à la date de clôture. Une proportion de 33 % des actions entiercées est libérée de l'entiercement aux intervalles de 12 mois après la date de clôture.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

### 10. CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Les mouvements dans le capital social et dans les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit (suite) :

- ii) La juste valeur des bons de souscription émis à des courtiers durant la période de financement qui a eu lieu en décembre 2015 est de 2 010 \$ (60 920 \$ pour le financement qui a eu lieu en décembre 2014) et a été ajoutée à la valeur du capital social. La contrepartie a été comptabilisée au déficit, tel qu'il est décrit dans les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices correspondants.
- iii) La valeur comptable des actions accréditives est présentée, déduction faite du passif lié à la prime sur actions accréditives de 315 863 \$ qui a été enregistré lors des émissions des actions accréditives durant la période de financement de décembre 2014. Il n'y a plus de passif lié à ce financement accréditif au 30 juin 2016. Un montant de 121 685 \$ a été constaté en tant qu'autres produits liés aux actions accréditives dans les états consolidés du résultat net et des autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 30 juin 2016, ce qui représente la portion du passif lié à l'augmentation des actifs de prospection et d'évaluation durant les périodes concernées par le financement par action accréditive.
- iv) La valeur comptable des actions accréditives est présentée, déduction faite du passif lié à la prime sur actions accréditives de 60 000 \$ qui a été enregistré lors de l'émission des actions accréditives durant le financement de décembre 2015. Au 30 juin 2016, le solde du passif lié à la prime sur actions accréditives s'établissait à 15 285 \$. Un montant de 44 715 \$ a été constaté en tant qu'autres produits liés aux actions accréditives dans les états consolidés du résultat net et des autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 30 juin 2016, ce qui représente la portion du passif lié à l'augmentation des actifs de prospection et d'évaluation durant les périodes concernées par le financement par action accréditive.

#### A) EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

Le 6 novembre 2015, la Société a complété un placement privé sans courtier au moyen de l'émission de 3 875 000 unités au prix de 0,08 \$ l'unité pour un montant brut de 310 000 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier émis en vertu de ce financement peut être exercé pendant une période de 24 mois, à partir de la date d'émission, et permet de souscrire une action ordinaire de la Société à un prix de 0,10 \$.

### 10. CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

#### A) EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016 (SUITE)

Le 18 décembre 2015, la Société a complété un placement privé par l'intermédiaire d'un courtier pour un montant total de 275 000 \$. Conformément à ce placement, la Société a émis un total de 500 « unités accréditatives » au prix de 550 \$ par unité. Chaque « unité accréditative » se compose de i) 4 000 actions ordinaires du capital de la Société émises en tant qu'actions accréditatives à un prix de 0,11 \$ par action accréditative; ii) 1 375 actions ordinaires dans le capital de la Société à un prix de 0,08 \$ par action ordinaire; et iii) 2 688 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société. Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,10 \$ par action ordinaire jusqu'au 18 décembre 2017. En contrepartie de ses services, le courtier a reçu une commission en espèces de 24 805 \$ et 130 881 options de compensation lui permettant d'acheter, jusqu'au 18 décembre 2017, un total de 130 881 actions ordinaires à un prix de 0,10 \$ par action ordinaire.

Le 26 mai 2016, la Société a complété un placement privé par l'intermédiaire d'un courtier au moyen de l'émission de 17 142 860 unités au prix de 0,175 \$ l'unité pour un montant brut de 3 000 001 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier émis en vertu de ce financement peut être exercé pendant une période de 36 mois, à partir de la date d'émission, et permet de souscrire une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 \$.

#### B) EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015

Le 4 mai 2015, la Société a complété un placement privé sans courtier au moyen de l'émission de 4 000 000 d'unités au prix de 0,10 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société à un prix de 0,10 \$ et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier émis en vertu de ce financement peut être exercé pendant une période de 24 mois, à partir de la date d'émission, et permet de souscrire une action ordinaire de la Société à un prix de 0,14 \$.

Les 15 et 23 décembre 2014, la Société a conclu deux tranches d'un placement avec courtier par voie de prospectus simplifié pour un produit brut total de 2 303 160 \$. Aux termes de ce placement, la Société a émis un total de i) 3 608 925 unités A au prix unitaire de 0,13 \$; ii) 747 unités B au prix unitaire de 1 000 \$; et iii) 6 793 750 unités C au prix unitaire de 0,16 \$. Chaque unité A est composée d'une action ordinaire du capital de la Société au prix de 0,13 \$ chacune et d'un bon de souscription. Chaque unité B est composée de 5 000 actions ordinaires devant être émises à titre d'actions accréditatives au prix de 0,16 \$ chacune, de 1 538 actions ordinaires au prix de 0,13 \$ chacune et de 3 269 bons de souscription. Chaque unité C est composée d'une action accréditative au prix de 0,16 \$ chacune et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire, au prix de 0,18 \$ chacune, jusqu'au 15 décembre 2017. En contrepartie de ses services, le placeur pour compte a reçu une commission en trésorerie d'un montant de 230 316 \$ et un nombre total de 917 195 options de compensation. Ces options lui permettent de souscrire un maximum de 917 195 actions ordinaires, au prix unitaire de 0,13 \$, jusqu'au 15 décembre 2017. Les bons de souscription émis aux actionnaires dans le cadre de ce financement ont été inscrits à la Bourse de croissance TSX le 23 janvier 2015 sous le symbole « MQR.WT.A ».

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

### 10. CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Les mouvements dans le capital social et dans les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit (suite) :

#### C) BONS DE SOUSCRIPTION OCTROYÉS À D'AUTRES QU'AUX COURTIERS

Les changements dans les bons de souscription de la Société octroyés à d'autres qu'aux courtiers se détaillent comme suit. Chaque bon de souscription peut être converti en une action ordinaire de la Société :

	EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016		EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation, au début de l'exercice	28 959 139	0,21	15 511 396	0,25
Octroyés	13 790 430	0,19	13 447 743	0,17
Exercés	(6 357 423)	0,15	-	-
Expirés	(11 829 581)	0,27	-	-
<b>En circulation, à la fin de l'exercice</b>	<b>24 562 565</b>	<b>0,18</b>	<b>28 959 139</b>	<b>0,21</b>

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, 6 357 423 bons de souscription octroyés à d'autres qu'aux courtiers ont été exercés à un prix entre 0,10 \$ et 0,18 \$ par action ordinaire, alors que les prix de clôture du marché des actions, au cours de la même période, ont varié de 0,18 \$ à 0,40 \$.

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscription :

NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION AU 30 JUIN 2016	PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
	\$	
3 755 000 (exerçables)	0,14	Mai 2017
3 875 000 (exerçables)	0,10	Novembre 2017
7 248 303 (exerçables)	0,18	Décembre 2017
1 112 832 (exerçables)	0,10	Décembre 2017
8 571 430 (exerçables)	0,25	Mai 2019
<b>24 562 565</b>		

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

### 10. CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

#### D) BONS DE SOUSCRIPTION OCTROYÉS AUX COURTIER

Les changements dans les bons de souscription de la Société octroyés aux courtiers se détaillent comme suit. Chaque bon de souscription peut être converti en une action ordinaire de la Société :

	EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016		EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation, au début de l'exercice	1 696 585	0,17	779 390	0,21
Octroyés	130 881	0,10	917 195	0,13
Expiré	(779 390)	0,21	-	-
Exercés	(170 626)	0,13	-	-
<b>En circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>877 450</b>	<b>0,13</b>	<b>1 696 585</b>	<b>0,17</b>

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, 170 626 bons de souscription octroyés aux courtiers ont été exercés à un prix de 0,13 \$ par action ordinaire, alors que le prix de clôture du marché des actions, au cours de la même période, ont varié de 0,28 \$ à 0,38 \$.

La juste valeur moyenne pondérée des bons de souscription attribués aux courtiers au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016 est de 0,02 \$ (0,07 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2015). La juste valeur des bons de souscription octroyés aux courtiers est établie selon le modèle d'évaluation Black & Scholes en considérant les hypothèses suivantes :

	EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016	EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015
Taux d'intérêt sans risque	0,60 %	1,02 %
Dividende prévu	-%	- %
Volatilité prévue	74 %	90 %
Durée prévue des bons de souscription	2 ans	3 ans

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscription octroyés aux courtiers :

NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION AU 30 JUIN 2016	PRIX D'EXERCICE \$	DATE D'EXPIRATION
746 569 (exerçables)	0,13	Décembre 2017
130 881 (exerçables)	0,10	Décembre 2017
<b>877 450</b>		



## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

### 11. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs d'acquérir des actions ordinaires de la Société. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions sont déterminés par les membres du conseil d'administration, et le prix ne peut pas être plus bas que la valeur marchande des actions ordinaires à la date de l'octroi.

Le régime prévoit que le nombre maximal d'actions ordinaires dans le capital de la Société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du régime ne doit pas être supérieur à 10 % des actions émises et en circulation dans le capital de la Société.

Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à l'attribution des options d'achat d'actions à un seul détenteur ne peut pas dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution et ne peut pas excéder 2 % des actions ordinaires en circulation dans le cas des consultants et des responsables des relations avec les investisseurs. Ces options sont non assignables et non transférables sauf par legs ou héritage et elles expireront au plus tard cinq ans après avoir été émises. Dans le cas où un détenteur d'option quitte la Société, ses options expireront normalement au plus tard un an après son départ, sous réserve des conditions établies en vertu du régime d'options d'achat d'actions ordinaires. La période d'acquisition pour l'achat d'actions et de bons de souscription varie de la date d'acquisition jusqu'à 36 mois suivant la date d'acquisition. La durée de vie des options varie de deux ans à cinq ans.

Les changements dans les options d'achat d'actions de la Société octroyées à ses administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs se détaillent comme suit :

	EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016		EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation, au début de l'exercice	5 095 000	0,22	3 696 250	0,25
Octroyées	1 175 000	0,08	1 450 000	0,12
Expirées	(345 000)	0,21	(51 250)	0,16
Exercées	(175 000)	0,13	-	-
<b>En circulation, à la fin de l'exercice</b>	<b>5 750 000</b>	<b>0,19</b>	<b>5 095 000</b>	<b>0,22</b>
<b>Exerçables à la fin de l'exercice</b>	<b>5 750 000</b>	<b>0,19</b>	<b>4 982 500</b>	<b>0,22</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

### 11. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)

	EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016	EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015
	\$	\$
Moyenne pondérée de la juste valeur des options d'achat d'actions octroyées durant l'exercice	<b>0,04</b>	0,06

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, 175 000 options d'achat d'actions ont été exercées à un prix entre 0,12 \$ et 0,13 \$ par action ordinaire, alors que les prix de clôture du marché des actions, au cours de la même période, ont varié de 0,29 \$ à 0,38 \$.

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées est établie selon le modèle d'évaluation Black & Scholes en considérant les hypothèses suivantes :

	EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016	EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015
Taux d'intérêt sans risque	<b>0,68 %</b>	0,94 %
Dividende prévu	- %	- %
Volatilité prévue	<b>101 %</b>	87 %
Durée prévue des options	<b>5 ans</b>	5 ans

Pour l'exercice clos le 30 juin 2016, l'application du modèle de la juste valeur résulte en un coût de rémunération de 51 514 \$ (87 477 \$ en 2015).

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options d'achat d'actions :

NOMBRE D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS AU 30 JUIN 2016		PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
En circulation	Exerçables	\$	
1 225 000	1 225 000	0,400	Juillet 2016
300 000	300 000	0,125	Juillet 2017
400 000	400 000	0,250	Octobre 2017
50 000	50 000	0,250	Décembre 2017
800 000	800 000	0,150	Septembre 2018
600 000	600 000	0,140	Juin 2019
325 000	325 000	0,130	Janvier 2020
875 000	875 000	0,120	Mai 2020
150 000	150 000	0,100	Novembre 2020
1 025 000	1 025 000	0,080	Janvier 2021
<b>5 750 000</b>	<b>5 750 000</b>		

### 12. ÉVENTUALITÉS

- A) Les opérations de la Société sont régies par des lois et règlements concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit sur le plan du résultat, de leur échéance ou de leur impact. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la Société exploite en conformité avec les lois et les règlements en vigueur. Toute obligation pouvant résulter à une obligation liée à la mise hors service des sites serait comptabilisée aux résultats de l'exercice seulement lorsqu'on pourrait déterminer qu'une obligation actuelle existerait, ce qui provoquerait des conséquences environnementales pour les activités d'exploration effectuées sur les terrains et lorsqu'il serait possible d'en faire une estimation raisonnable. Ces obligations seront capitalisées au coût des actifs connexes à ce moment.
- B) La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditives. Cependant, il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales aurait des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs ou la Société. Dans un tel cas, la Société indemniserait chaque souscripteur d'actions accréditives pour les impôts supplémentaires à payer par le souscripteur à la suite de l'échec de la Société à renoncer aux dépenses admissibles comme convenu.

### 13. ENGAGEMENTS

#### A) REGOURT

La Société a convenu de verser à Plato Gold inc. 1 % des revenus nets de fonderie (« NSR ») sur tous les métaux sur certains des claims miniers formant la propriété et a le droit, à tout moment avant la production commerciale, de racheter ce 1 % NSR en payant au vendeur 1 000 000 \$ en espèces. En outre, la Société a convenu de verser à Eloro 1,5 % NSR sur tous les métaux des claims miniers et a le droit, à tout moment avant la production commerciale, de racheter un tiers de ce NSR en payant à Eloro 1 000 000 \$ en espèces.

#### B) SIMKAR

La Société a convenu de verser à Eloro 1,5 % NSR sur tous les métaux des claims miniers et a le droit, à tout moment avant la production commerciale, de racheter un tiers de ce NSR en payant à Eloro 1 000 000 \$ en espèces. Cette clause de rachat ne s'applique pas sur 11 des claims miniers formant la propriété.

#### C) BELCOURT

La Société a convenu de verser à Eloro 1,5 % NSR sur tous les métaux des claims miniers et a le droit, à tout moment avant la production commerciale, de racheter un tiers de ce NSR en payant à Eloro 1 000 000 \$ en espèces.

#### D) CROINOR

La Société a convenu de verser aux bénéficiaires 1,5 % NSR sur tous les métaux sur certains des claims miniers acquis et a le droit, à tout moment avant la production commerciale, de racheter 50 % de ce NSR en payant 500 000 \$ en espèces.

### 13. ENGAGEMENTS (SUITE)

#### E) ACTIONS ACCRÉDITIVES

La Société s'était engagée à déboursier, avant le 31 décembre 2015, une somme de 1 684 600 \$ en frais de prospection et d'évaluation éligibles, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et à la *Loi sur les impôts* du Québec, et à transférer ces déductions fiscales aux souscripteurs du placement en actions accréditives complété les 15 et 23 décembre 2014. La Société a rempli cet engagement puisqu'elle a effectué des dépenses éligibles cumulées de 1 684 600 \$ avant le 31 décembre 2015 (1 035 619 \$ au 30 juin 2015) et n'avait donc plus d'obligation (648 981 \$ au 30 juin 2015) relativement à cet engagement.

La Société s'est aussi engagée à déboursier, avant le 31 décembre 2016, une somme de 220 000 \$ en frais de prospection et d'évaluation éligibles, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et à la *Loi sur les impôts* du Québec, et à transférer ces déductions fiscales aux souscripteurs du placement en actions accréditives complété le 18 décembre 2015. En relation avec cet engagement, la Société a effectué des dépenses éligibles cumulées de 163 954 \$ au 30 juin 2016 et a donc des fonds réservés à la prospection et à l'évaluation de 56 046 \$.

#### F) BAIL

La Société loue des espaces de bureau pour un loyer mensuel de 938 \$ jusqu'au 31 mai 2017. La Société loue également des locaux d'entreposage pour un loyer annuel de 3 694 \$. Au 30 juin 2016, les paiements contractuels restants jusqu'au 31 mai 2017, dans l'hypothèse où le bail ne serait pas résilié avant son échéance, totalisaient 10 318 \$.

#### G) SUBVENTION

La Société s'est également engagée à effectuer des dépenses de 643 740 \$ liées à la conception et la construction de la ligne électrique de la propriété Croinor, conformément à la convention de subvention gouvernementale (note 9).

### 14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'ACTIFS

La Société a comptabilisé une obligation liée à la mise hors service d'actifs à l'égard des coûts associés aux activités de remise en état et de fermeture de la mine sur la propriété Croinor, ce qui reflète la valeur actualisée du montant estimé des flux de trésorerie nécessaires pour satisfaire à l'obligation liée à la mise hors service d'actifs. La composante principale de cette obligation consiste en la remise en végétation du site, notamment les empilements de résidus et les morts-terrains, les zones intercalaires et les lagunes tertiaires. En réponse au plan de restauration soumis en 2014 par la Société au MRNF, ce dernier a informé la Société le 23 janvier 2015 qu'elle sera tenue de verser le montant total de la garantie financière à l'égard de l'obligation liée à la mise hors service d'actifs de 416 155 \$.

Au 30 juin 2016, la Société avait investi 312 117 \$ (208 078 \$ au 30 juin 2015) dans des dépôts à terme conformément aux exigences actuelles de garantie financière fixées par le MRNF pour les coûts futurs de restauration du site minier Croinor. Le solde de 104 038 \$ devra être déposé dans un compte en fiducie le 23 janvier 2017.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

### 14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'ACTIFS (SUITE)

Si la Société n'avait pas l'intention d'exploiter la mine, elle serait tenue de restaurer le site minier. Toutefois, advenant une mise en production sur la propriété Croinor, la Société devra fournir au MRNF une mise à jour du plan de fermeture aux fins de la réévaluation de l'obligation liée à la mise hors service d'actifs, à la lumière des activités menées sur le site.

### 15. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société n'a pas de parent ultime.

Les transactions intersociétés effectuées durant l'exercice clos le 30 juin 2016 entre la Société et Nemaska (la société ayant une influence notable sur la Société jusqu'en juin 2016), ont totalisé 37 500 \$ (81 500 \$ en 2015) en charges de rémunération.

Les opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords. Il n'y a aucun solde intersociétés à payer par la Société à Nemaska au 30 juin 2016, ni au 30 juin 2015.

En juin 2016, il a déterminé que Nemaska n'exerçait plus d'influence notable sur la Société. De ce fait, Nemaska n'est plus considéré comme une partie liée depuis cette décision.

### 16. ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	30 juin 2016	30 juin 2015
	\$	\$
<u>Éléments sans effet sur les flux de trésorerie :</u>		
Variation des frais d'émission d'actions dans les créditeurs et charges à payer	(4 946)	(12 708)
Variation des comptes créditeurs et charges à payer relatifs aux actifs de prospection et d'évaluation	(190 518)	229 409
Changement d'estimation comptable reliée aux crédits de droits miniers imputés aux actifs de prospection et d'évaluation	-	310 977
Dépôts aux fournisseurs subséquentment enregistrés aux actifs d'exploration et d'évaluation	20 000	(9 162)

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

### 17. RÉMUNÉRATION

	30 juin 2016	30 juin 2015
	\$	\$
Salaires et autres avantages payés aux principaux dirigeants	212 128	352 857
Salaires et autres avantages payés aux autres employés	42 124	32 429
Honoraires versés aux membres du conseil d'administration	31 245	65 451
	<b>285 497</b>	<b>450 737</b>

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, la Société a engagé des montants de 51 514 \$ (87 477 \$ en 2015) en dépenses de paiements fondés sur des actions, dont 12 746 \$ (49 544 \$ en 2015) ont été attribués aux principaux dirigeants ainsi que 38 768 \$ (30 239 \$ en 2015) ont été attribués aux membres du conseil d'administration.

### 18. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET IMPÔTS MINIERS

La dépense d'impôts attribuable aux résultats diffère des montants calculés par application du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,90 % (26,90 % en 2015) à la perte avant impôts en raison des éléments suivants :

	30 juin 2016	30 juin 2015
	\$	\$
Perte avant impôt	<b>(559 237)</b>	(578 315)
Recouvrement d'impôt prévu	<b>(179 991)</b>	(155 568)
Augmentation (diminution) des impôts résultant des éléments :		
Paiements fondés sur des actions, non déductibles	<b>13 857</b>	23 531
Impôts différés découlant des actifs de prospection et d'évaluation financés par des actions accréditives	<b>218 680</b>	309 273
Dépenses non déductibles et autres	<b>44 382</b>	289 462
Variation des actifs d'impôts différés non reconnus	<b>(17 177)</b>	(359 941)
Déduction du recouvrement de l'impôt minier	<b>(34 989)</b>	(46 850)
Pertes de l'exercice courant pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu		-
Écart permanent découlant des autres produits liés aux actions accréditives	<b>(44 762)</b>	(59 907)
Écart permanent découlant de la dépréciation de propriétés minières		-
Perte en capital non déductible, relative à la variation de la juste valeur des titres négociables		-
Dépense d'impôt minier	<b>289 371</b>	183 271
<b>Dépense d'impôt sur le résultat</b>	<b>289 371</b>	183 271

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

### 18. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET IMPÔTS MINIERS (SUITE)

Les variations dans les différences temporelles au cours des exercices clos le 30 juin 2016 et le 30 juin 2015 se détaillent comme suit :

	SOLDE AU 30 JUIN 2015	RECONNU DANS LES RÉSULTATS	SOLDE AU 30 JUIN 2016
	\$	\$	\$
Actifs d'impôts différés			
Pertes d'exploitation	216 651	279 416	496 067
Obligation liée à la mise hors service d'actifs	111 946	-	111 946
Immobilisations corporelles	29 305	-	29 305
Frais d'émission d'actions	77 172	(77 172)	-
	435 074	202 244	637 318
Passifs d'impôts différés			
Impôts miniers différés	(190 771)	(309 578)	(500 349)
Propriétés minières	(500 345)	1 000	(499 345)
Actifs de prospection et d'évaluation	65 271	(203 236)	(137 965)
	(625 845)	(511 814)	(1 137 659)
	(190 771)	(309 570)	(500 341)

	SOLDE AU 30 JUIN 2014	RECONNU DANS LES RÉSULTATS	SOLDE AU 30 JUIN 2015
	\$	\$	\$
Actifs d'impôts différés			
Pertes d'exploitation	107 924	108 727	216 651
Obligation liée à la mise hors service d'actifs	-	111 946	111 946
Immobilisations corporelles	-	29 305	29 305
Frais d'émission d'actions	149 544	(72 372)	77 172
Actifs de prospection et d'évaluation	(326 960)	392 231	65 271
	(69 492)	569 837	500 345
Passifs d'impôts différés			
Impôts miniers différés	-	(190 771)	(190 771)
Propriétés minières	69 492	(569 837)	(500 345)
	69 492	(760 608)	(691 116)
	-	(190 771)	(190 771)

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

### 18. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET IMPÔTS MINIERS (SUITE)

Des actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés au titre des éléments suivants :

	SOLDE AU 30 JUIN 2016	SOLDE AU 30 JUIN 2015
	\$	\$
Pertes autres qu'en capital reportées	1 363 116	1 295 869
Frais d'émission d'actions	183 898	176 823
Pertes en capital	3 551	3 551
	<b>1 550 565</b>	<b>1 476 243</b>

Les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés au titre de ces éléments, car il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable sera disponible et dont la Société peut utiliser les avantages de celui-ci.

Au 30 juin 2016, la Société a accumulé les pertes autres que des pertes en capital suivantes, qui pourront réduire les revenus imposables des exercices futurs :

ANNÉE DE LA PERTE	FÉDÉRAL	PROVINCIAL	DATE D'EXPIRATION
	\$	\$	
2007	569 407	511 578	2027
2008	566 242	563 958	2028
2009	187 288	186 829	2029
2010	-	-	2030
2011	61 391	61 391	2030
2011	174 690	174 690	2031
2012	1 152 397	1 152 397	2032
2013	644 585	644 585	2033
2014	1 029 279	1 024 668	2034
2015	1 271 160	1 269 245	2035
2016	1 282 134	1 282 134	2036
	<b>6 938 573</b>	<b>6 871 475</b>	

### 19. RÉSULTAT PAR ACTION

Les options d'achat d'actions et bons de souscription ont été exclus du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation, étant donné que la Société est à perte et que, conséquemment, leur effet aurait été antidilutif.



## 20. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### *JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS*

Les actifs et passifs financiers à court terme, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les titres négociables et les créditeurs et charges à payer, s'approchent de leur juste valeur à cause de leur échéance immédiate ou à court terme.

### *EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES*

La Société est exposée à un certain nombre de risques à divers degrés. Le type de risque et la façon dont l'exposition est gérée sont décrits ci-dessous :

#### **i) RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les cours des monnaies étrangères, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les produits. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

#### ***Risque de taux d'intérêt***

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. Les équivalents de trésorerie portent intérêt à un taux fixe variant de 1,00 % à 1,25 % par année. En relation avec ceux-ci, la Société est exposée de façon limitée à une variation de la juste valeur, car ils sont rachetables en tout temps. Les autres actifs et passifs financiers de la Société, à la date des états financiers consolidés, ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt. La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

#### ***Risque de change***

La Société n'est pas exposée au risque de fluctuation des taux de change compte tenu que, jusqu'à présent, toutes ses transactions ont été conclues en dollars canadiens.

#### **ii) RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles; il découle principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La valeur comptable de ces actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit en date de ces états financiers. Le risque de crédit sur la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité puisque les parties contractantes sont des institutions financières ayant des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de crédit internationales.

#### **iii) RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité représente le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance.

La Société gère ce risque par la gestion de sa structure du capital, tel qu'il est souligné à la note 21. En outre, elle gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés.

### 20. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

#### *EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES (SUITE)*

##### *iii) RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)*

Au 30 juin 2016, l'ensemble des passifs financiers de la Société venait à échéance au cours des 12 mois suivants et la Société avait suffisamment de fonds disponibles pour s'acquitter de ses passifs financiers courants. À la même date, la Société disposait de 4 006 691 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie non réservés pour les travaux d'exploration (729 667 \$ au 30 juin 2015), de 43 826 \$ en taxes à recevoir (136 936 \$ au 30 juin 2015), de 7 500 \$ en crédits d'impôt et crédits miniers à recevoir (70 147 \$ au 30 juin 2015) et de néant en titres négociables (14 500 \$ au 30 juin 2015) afin de respecter ses passifs financiers et ses passifs financiers futurs provenant de ses engagements. La Société avait également 56 046 \$ (648 981 \$ au 30 juin 2015) de fonds réservés à l'exploration au 30 juin 2016 et 643 740 \$ pour la conception et la construction d'une ligne électrique pour la propriété Croinor.

### 21. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital sont demeurés inchangés durant l'exercice courant comparativement à l'exercice précédent.

Au 30 juin 2016, le capital de la Société consiste en des capitaux propres totalisant 9 452 054 \$ (6 060 219 \$ au 30 juin 2015).

L'objectif de gestion du capital de la Société est de s'assurer qu'elle dispose d'un capital suffisant pour poursuivre les obligations de son plan d'exploration et ainsi assurer la croissance de ses actifs. Elle a également pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour financer ses frais de prospection et d'évaluation, ses activités d'investissement et ses besoins en fonds de roulement.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure de capital, la Société peut émettre de nouveaux instruments de capitaux, obtenir du financement par emprunt et acquérir ou vendre des propriétés minières pour améliorer sa performance et sa flexibilité financière.

L'accès au financement est tributaire de la situation économique ainsi que de l'état des marchés boursiers et du crédit.

La Société est soumise à des exigences réglementaires liées à l'utilisation de fonds levés par financement accréditif, ceux-ci devant obligatoirement être dépensés en frais d'exploration admissibles en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et la *Loi sur les impôts* du Québec (voir note 13 E)). Au cours de l'exercice, la Société a respecté toutes ses obligations réglementaires. La Société n'a pas de politique de dividendes.

### 22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

#### *i)* FINANCEMENT PAR ACTIONS ACCRÉDITIVES

En juillet 2016, la Société a conclu, par l'intermédiaire d'un courtier, le placement privé d'un total de 4 083 333 unités accréditatives (les « unités accréditatives ») au prix de 0,51 \$ l'unité accréditive, pour un produit brut de 2 082 500 \$. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire du capital de la Société et d'un bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit d'acheter, au prix de 0,51 \$, une action ordinaire additionnelle du capital de la Société pour une période de 36 mois suivant la clôture du placement privé.

#### *ii)* USINE BEACON

Le 5 juillet 2016, la Société a signé une lettre d'intention dans le but d'acquérir la propriété Beacon auprès de 9965-9911 Québec inc., lettre qui a été modifiée le 28 septembre 2016. Cette propriété comprend une usine de traitement métallurgique, des bassins de gestion des résidus, des installations souterraines, un puits de 500 m de profondeur, un atelier mécanique et la totalité des titres miniers inclus dans cette transaction, soit : une concession minière, un bail minier et 11 claims miniers totalisant 180 hectares (la « propriété Beacon »). Initialement, la Société avait jusqu'au 15 octobre 2016, ou toute autre date dont les parties auraient pu convenir, pour procéder à l'acquisition de la propriété Beacon en contrepartie d'une somme de 4 900 000 \$ et de 2 558 900 actions ordinaires, le paiement étant réparti comme suit : i) 1 000 000 \$ en trésorerie et 2 558 900 en actions ordinaires à la clôture de la transaction, puis; ii) 650 000 \$ en trésorerie à verser les 30<sup>e</sup>, 36<sup>e</sup>, 42<sup>e</sup>, 48<sup>e</sup>, 54<sup>e</sup> et 60<sup>e</sup> mois suivant la clôture de la transaction. Les parties règlent les derniers détails des modalités de la transaction et ont toutes deux convenu de reporter la date de clôture. L'entente était conditionnelle à ce qui suit : i) l'approbation des autorités de réglementation compétentes et du ministère; ii) le paiement, par le vendeur, de la somme prévue pour le plan de restauration de la propriété Beacon au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, soit 452 690 \$, avant le 27 mai 2017 et; iii) la négociation des modalités définitives et la conclusion d'une convention formelle de vente et d'hypothèque. La Société avait déjà signé une lettre d'intention en novembre 2015, mais l'offre avait pris fin en avril 2016.

#### *iii)* EXERCICE D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 24 octobre 2016, 300 000 options ont été exercées à un prix d'exercice allant de 0,125 \$ à 0,15 \$ et 3 345 274 bons de souscription ont été exercés à un prix d'exercice allant de 0,10 \$ et 0,18 \$. Au terme de ces exercices, la Société a obtenu un montant totalisant 606 987 \$ et a émis un total de 3 645 274 actions ordinaires de la Société.